

un fauteuil bas. Placé seulement à 50 cm au-dessus de la verge pour laver l'urèthre antérieur, le bock est suspendu à 1 m. 50 environ pour laver l'urèthre postérieur. Le lavage peut être précédé d'une injection de cocaïne (solution à 1 p. 400) que le malade conserve une minute. Pour laver la première portion du canal on commence par la remplir et la laisser se distendre en appliquant, un instant, les lèvres du méat sur la canule, puis on les écarte pour laisser le liquide s'écouler; la même manœuvre est renouvelée jusqu'à ce que le bock soit vide, interrompue de temps en temps pour exprimer l'urèthre, du périnée au méat. Le lavage de l'urèthre postérieur (contre l'urétrite postérieure) implique toujours le lavage préalable de l'urèthre antérieur. Quand celui-ci a été pratiqué, on élève le bock à 1 m. 50 et, par quelques mouvements de rotation, on force la canule dans le méat, en engageant le malade à pousser comme pour uriner, ce qui permet au liquide de franchir le sphincter urétral, passage bien perçu par le sujet. On règle la pénétration du liquide dans la vessie en comprimant légèrement le tube entre les doigts, et la canule est retirée au premier pressant besoin d'uriner indiquant qu'il faut laisser se vider la vessie; on répète la même manœuvre jusqu'à vacuité du bock (un litre). Un spasme urétral s'oppose quelquefois à l'entrée du liquide dans la vessie dès la première séance; mieux vaut, alors, ne pas forcer et remettre au lendemain.

Des liquides de lavage le plus usuel est la solution tiède de permanganate de potasse à titre variable avec l'état de l'écoulement ou la susceptibilité de l'urèthre (de 1 p. 2000 à 1 p. 4000 ou 5000) et dont on fait passer un litre par lavage. Dans l'urèthre antérieur on peut user de la solution à 1 ou 0,50 p. 1000; dans l'urèthre postérieur, où, pour tout lavage complet, la solution à 25 p. 1000 suffit.

A peu près proscrite à la phase aiguë de la chaudière (où elle est souvent dangereuse), la méthode des grands lavages est indiquée soit dès le début de l'écoulement, à titre abortif, soit surtout

à son déclin et contre l'urétrite chronique. A la période initiale, les lavages faits matin et soir les 3 ou 4 premiers jours, sont ensuite espacés de 18 heures, de 24 puis de 36 heures (le 8^e ou 9^e jour si la goutte est petite et muqueuse) et enfin de 48 heures. Si le permanganate échoue, on peut recourir au protargol (sol. à 1 p. 1000) ou au citrate de bismuth (sol. à 50 centigr. p. 1000, à 1 p. 1000 puis 2 p. 1000. Balzer.) A la période d'état, l'effet des lavages est douteux et très lent sinon nuisible. Ils reprennent leurs droits (lavages complets) au déclin de l'écoulement qu'ils peuvent tarir en quelques jours (à moins de lésions chroniques). On ne doit les interrompre qu'après disparition des gonocoques de l'exsudat. Dans la blennorrhagie chronique, les gonocoques disparaissent d'habitude après 8 à 10 lavages; si malgré cela l'écoulement persiste, des agents d'infection secondaire sont généralement en cause et d'autres antiseptiques tels que le collargol (à 1 p. 1000), le sublimé (à 1 p. 2000) ou l'oxycyanure de mercure (à 1 p. 4000) doivent leur être opposés.

Les lavages sont contre-indiqués : 1^o par les inflammations péri-urétrales telles que : abcès, cowpérite, prostatite, épидидymite, cystite; 2^o par le mal de Bright, les cardiopathies et l'athérome.

Lavande. — *Lavandula vera* (Labiées). On utilise les fleurs et l'essence, pour leurs propriétés aromatiques (uniquement à l'extérieur, pour parfumer divers topiques), sous forme d'alcoolat (contenant 2 p. 100 d'essence), de vinaigre ou d'essence pure.

Lavements. — I. **Technique.** — Les lavements sont des remèdes, liquides ou gazeux, introduits, par l'anus, dans le gros intestin. En général, le lavement d'un demi-litre ne dépasse pas l'ampoule rectale; froid ou très chaud (45°), il excite les contractions intestinales et éveille le besoin d'aller à la selle; si le malade lui cède, le liquide est expulsé, seul ou mêlé à des matières; s'il lui résiste, le lavement est absorbé. Les lavements tièdes, surtout de petit volume, sont sédatifs et aisément résorbés. On

distingue : le lavement entier (500 gr.), le demi-lavement (250 gr.) et le quart de lavement (125 gr.); le premier, surtout évacuateur, le second habituellement médicamenteux (purgatif ou émollient). Le troisième destiné à être gardé pour faire absorber tel ou tel médicament. Les lavements s'administrent soit avec un irrigateur ou un injecteur (alpha), soit, mieux, avec un bock placé plus ou moins haut selon la pression recherchée. La canule est tantôt courte, en os ou en ivoire, tantôt longue de 8 à 10 cm ou plus, en caoutchouc résistant mais souple; on l'enfoncé d'abord suivant une ligne idéale qui irait de l'anus à l'ombilic, puis on la porte légèrement en arrière jusqu'à ce qu'elle ait pénétré de 6 à 8 cm ou de 10 à 12 (avec la sonde flexible). La position la plus favorable à la pénétration du lavement est le décubitus latéral droit, le siège un peu élevé, le tronc légèrement incurvé.

II. **Indications.** — Le lavement simple froid ou très chaud (45°-48°) donné lentement, le quart de lavement huileux, le demi-lavement d'huile donné le soir et gardé la nuit (Fleiner) sont de bons remèdes adjuvants de la constipation, surtout si elle dépend de la paresse du gros intestin ou de l'insensibilité de la muqueuse rectale, car le lavement reste inactif tant que la dernière partie du colon est vide. Les grands lavements froids de 1 à 2 litres poussés lentement et gardés autant que possible trouvent leur emploi : 1^o à titre antithermique et diurétique, dans la fièvre typhoïde; 2^o comme cholagogues, dans l'ictère catarrhal (Voir ICTÈRE). Les lavements très chauds décongestionnent lors des fluxions hémorrhoidaires ou de la prostatite aiguë. Les lavements froids soit simples, soit sucrés, salés ou mêlés de glycérine (āā) sont utiles pour détruire les oxyures vermiculaires. L'obstruction intestinale est plutôt justiciable de l'entérolyse (v. c. m.) que du lavement ordinaire.

III. **Lavements médicamenteux.** — La plupart des médicaments solubles et non irritants pour la muqueuse rectale peuvent être administrés sous forme de

lavements et sont même ainsi assez rapidement absorbés. Le lavement médicamenteux, qu'il sera bon de faire précéder d'un lavement simple, doit être tiède et de petit volume, afin de pouvoir être aisément conservé.

IV. **Lavements alimentaires.** — Les lavements alimentaires sont une ressource précieuse dans tous les cas où l'estomac ne peut rien garder (intolérance gastrique) ou ne doit plus rien recevoir (gastrorrhagies). Le gros intestin peut absorber : l'eau, le vin, l'alcool, les sels, le sucre, les peptones et, probablement, les matières grasses émulsionnées (lait, jaunes d'œufs) mais très lentement même avec addition de pancréatine; le sel semble jouer un rôle utile sur le péristaltisme de l'intestin, en étalant le lavement sur une plus large surface de la muqueuse; l'eau sert à désaltérer le malade; le vin, très vite absorbé, intervient par ses propriétés stimulantes; le lait est habituellement bien supporté. Les peptones, liquides ou sèches (50 à 80 gr. dans 250 à 300 gr. d'eau), ont été particulièrement préconisées pour l'alimentation rectale; l'addition d'alcool en faciliterait l'absorption (Bial); Hayem les croit plus assimilables lorsqu'elles se forment dans l'intestin (par addition de pepsine au lavement). Bien battus dans de l'eau salée, les œufs semblent valoir la peptone (Huber, Soupault) sans en avoir l'action souvent irritante. L'emploi du lavement alimentaire n'est, en effet, justifié qu'à la condition d'être parfaitement toléré; pour cela, il importe de ne pas le renouveler trop souvent et d'en exclure tout agent irritant. L'eau étant l'élément le plus indispensable à l'organisme, il est essentiel, pour en assurer l'hydratation, d'administrer journellement 3 à 4 lavements de 250 gr. d'eau légèrement salée; si on veut leur donner une valeur nutritive, on y ajoute 1 ou 2 œufs bien battus (blanc et jaune) et 2 gr. de sel par œuf. Tout lavement alimentaire doit être précédé d'un grand lavement simple et porté lui-même, le plus haut possible, au moyen d'une sonde molle, enfoncée de 30 à 50 cm environ. Théoriquement, l'alimentation

rectale pourrait longtemps entretenir la nutrition, mais en pratique, chez l'homme, elle est toujours insuffisante et ne saurait prétendre qu'au rôle d'expédient provisoire, précieux pourtant pour parer à l'inanition en attendant que l'usage des voies naturelles soit redevenu possible.

Lavement électrique. — Le *lavement électrique* constitue un agent précieux à opposer au début de certaines *occlusions intestinales*. Pour l'administrer, il faut disposer : 1° d'un *bock* de 2 à 3 litres avec tube de caoutchouc à robinet; 2° d'une *batterie galvanique* pouvant donner 40 milliampères au moins; 3° de *fils conducteurs*; 4° de 1 ou 2 *plaques abdominales* en cuivre ou étain doublées de feutre et de peau ou d'ouate hydrophile et de mousseline fine; 5° d'une *électrode de Boudet, de Paris* (sonde longue de 20 à 25 cm en *gomme*, renfermant un *tube de plomb* destiné à être relié à la source électrique et sur lequel peut être fixé le tube du bock). L'irrigateur rempli soit d'eau bouillie tiède saturée de sel marin, soit d'eau de Vichy, est suspendu à 50 ou 60 cm au-dessus du plan du lit où le malade repose à plat, sans oreiller et le bassin surélevé. La sonde ayant été introduite prudemment et profondément, on ouvre le robinet de manière que l'eau emplisse lentement l'intestin. Quand un quart ou un demi-litre s'est écoulé, on applique sur le ventre soit une plaque médiane de 9 cm sur 12, soit deux plaques latérales (de part et d'autre de la ligne médiane), puis le pôle positif ayant été relié à la sonde et le négatif aux plaques, on débite le courant qui est porté graduellement de 10 à 20, 30, 40 et 50 milliampères, le robinet de l'irrigateur demeurant entr'ouvert. Quoique le courant continu puisse suffire à éveiller les contractions intestinales, plus habituellement des *interruptions* ou des *renversements* sont nécessaires; on renverse donc le courant après 5 minutes (par interversion des fils, après l'avoir ramené à 0, pour lui rendre ensuite sa première intensité), puis on l'interrompt environ toutes les 5 minutes (Zimmern). Le lave-

ment dure un quart d'heure, 20 minutes. En général se déclare d'abord, pendant la séance, un *faux besoin* auquel le sujet doit résister, suivi dès la fin de l'électrisation, ou après quelques heures, d'un *besoin efficace*. Fréquemment, le malade commence par n'expulser que de l'eau un peu teintée mais mêlée de quelques gaz permettant d'affirmer la perméabilité de l'intestin. Parfois 2 ou 3 lavements sont nécessaires, séparés par des repos de 7 à 8 heures. L'effet du lavement électrique trouve un utile complément dans l'*entéroclyse*. (Pour les *indications*, voir INVAGINATION, OCCLUSION INTESTINALE.)

Lavey. — Village de la Suisse, canton de Vaud, dans la vallée et sur la rive droite du Rhône, à 3 km du défilé de Saint-Maurice. Altitude 375 m. Eaux hyperthermales (51° au griffon et 44° 5-46° aux buvettes), chlorurées-sulfatées-sodiques. Utilisées sous forme de boisson, de bains, de douches, le plus souvent mêlée aux eaux-mères de Bex (v. c. m.) qui se trouve dans le voisinage de la station de Lavey, fréquentée aussi comme station d'altitude et de cure d'air, en raison de ses conditions climatiques (source hyperthermale, eau froide et mouvementée du Rhône, atmosphère tonique et vivifiante de la vallée, eaux-mères de Bex). Eaux franchement excitantes.

Principales indications. — Scrofule et lymphatisme dans toutes leurs manifestations, rachitisme, engorgements ganglionnaires, caries osseuses, engorgements chroniques des viscères, débilité générale, dyspepsies, pléthore abdominale, catarrhes vésicaux.

Laville (Liqueur de). — Préparation spécialisée très efficace contre l'accès de goutte franche aiguë et dont la formule serait la suivante :

Poudre de semences de colchique	30 gr.
Poudre de coloquinte	10 —
— de quinquina rouge	25 —
Alcool à 95°	} aa 100 —
Eau distillée	
Vin de Xérès	800 —

F. S. A. Par cuillerées à café (1 à 4 par jour) dans un verre d'infusion de fleurs de reine-des-près.

Le Boulou. — Voir BOULOU.

Lécithines. — *Caract. phys. et chim.* — Composés organiques dérivés de l'acide glycéro-phosphorique, les *lécithines* existent dans le jaune d'œuf (90 centigr. pour un jaune) et d'autres produits animaux (cervelle, laitances de poisson, foie, lait, etc.) et végétaux (champignons, haricots, lentilles). Celle du jaune d'œuf, la plus usitée, est un *distéaro-glycéro-phosphate de choline*, masse jaune, translucide, de consistance cireuse, d'odeur spéciale, (ou poudre blanche cristalline), insoluble dans l'eau (se décompose à son contact prolongé), soluble dans son poids d'alcool absolu, dans le chloroforme, la benzine et l'huile, Réaction neutre. Contient 3,84 à 4,12 p. 100 de phosphore. Produit très instable. On trouve parfois, dans le jaune d'œuf, des amas sphéroïdaux, actifs sur la lumière polarisée, constitués par des cristaux aciculés de lécithine.

Effets physiol. — La cuisson décompose la lécithine des aliments. Ingérée en nature, n'est absorbée qu'après dissociation par les sucs digestifs. Semble stimuler la croissance et la nutrition cellulaire, l'élaboration azotée (élévation du taux de l'urée et du coefficient d'utilisation azotée), favoriser la fixation du phosphore (réduction des phosphates urinaires) et la multiplication des hématies, exciter l'appétit. Non toxique aux doses usuelles.

Prop. thérap., indicat. — Utile dans tous les états de misère physiologique et d'asthénie nerveuse : tuberculose au début (Gilbert et Fournier), anémies, convalescences, neurasthénie, phosphaturie, diabète pancréatique (Lancereaux et Paulesco), débilité sénile.

Formes pharmac., doses. — Jaunes d'œuf (absorbés crus). Lécithine 15 à 50 centigr. et plus, en pilules (avec un excipient inerte), granulés, solution huileuse, ou, par voie intra-musculaire (en solution huileuse); les avantages de ce dernier mode d'introduction sont des plus discutables.

Pilules :

Lécithine	20 gr.
Huile d'olives	5 —
Extrait mou de quinquina	10 —

F. S. A. 100 pilules; de 10 à 20 par jour.

Huile de foie de morue lécithinée :

Lécithine	50 gr.
Huile de foie de morue	1000 —

F. S. A. Environ 60 centigr. de lécithine par cuillerée à soupe.

Solution pour injections intra-musculaires :

Lécithine	50 centigr.
Huile d'olives lavée à l'alcool et stérilisée. Q. S. p. 10 c. c.	

Dissoudre au-dessous de 50°. Contient 5 centigr. par centimètre cube (Gilbert et Fournier).

Légumes (Bouillon de). — Voir BOUILLON DE LÉGUMES.

Légumine. — Principe albuminoïde soluble contenu dans diverses graines alimentaires (haricots, lentilles, pois) et utilisé pour la préparation (associé à une diastase végétale) de biscottes que leur pauvreté relative en fécule rend propres au régime des obèses, des diabétiques et de certains dyspeptiques.

Le Mont-Dore. — Voir MONT-DORE.

Lénigallol. — *Caract. phys. et chim.* — Triacétate de pyrogallol.

Prop. et empl. thérap. — Préconisé (en pâte ou pommade à 20 p. 100) contre l'eczéma du cuir chevelu, l'intertrigo, le prurigo.

Leptandra virginica (Scrofulariacées). — L'extrait aqueux du rhizome est employé comme laxatif cholagogue aux doses de 15 à 30 centigr., en pilules.

Lèpre. — I. **Prophylaxie.** — Dans les pays contaminés, l'enfant d'une femme lèpreuse doit, dès sa naissance, être séparé de sa mère et, si possible, élevé au biberon dans une contrée indemne. Si l'enfant est né dans une telle région, la séparation ne s'impose que si la mère présente des lèpromes cutanés ouverts; dans le cas contraire (lèpre nerveuse sans

mammite lèpreuse; lait exempt de bacilles) l'allaitement maternel peut être autorisé (Jeanselme). Ces précautions rigoureuses devraient suffire, mais, comme elles sont rarement observées à la lettre, la protection sociale exige l'isolement des lèpreux. Dans les régions où la lèpre, exceptionnelle, ne tend nullement à la diffusion, la prophylaxie individuelle, l'hospitalisation des malades suffisent, unies aux mesures de quarantaine opposées à l'importation du contagion. En Norvège, en Danemark, pays d'endémie lèpreuse, les malades porteurs de lésions cutanées ou nasales peuvent être contraints par la loi à vivre isolés dans leurs demeures ou dans des établissements spéciaux; les lèpreux peuvent contracter mariage, mais, dès leur naissance, les enfants sont retirés aux parents et élevés dans des établissements publics. Lorsque l'endémie règne dans des pays peu civilisés, l'isolement est peu réalisable; on peut alors laisser libres les lèpreux capables de gagner leur vie ou que leur famille assiste, mais il faut interner d'office les lèpreux vagabonds et mendians dans des léproseries, soit terrestres, entourées de clôtures effectives, soit, mieux, maritimes (dans des îles inhabitées). L'isolement de tous les lèpreux indigents étant, dans certains pays, impraticable, on doit se borner à à leur y interdire : 1° l'exercice des professions favorisant le plus la diffusion de leur mal (celles concernant l'habillement, l'alimentation, le service de maison, le soin des malades); 2° l'accès des bains, des fontaines, des hôtels et des véhicules publics (Jeanselme).

II. *Traitement général.* — Il n'est, malheureusement, presque toujours que palliatif. Avant tout, le lèpreux doit vivre dans de bonnes conditions d'aération, d'alimentation (peu carnée), de climat; les ablutions quotidiennes, les bains chauds lui sont très favorables. Certaines stations thermales lui conviennent spécialement : Saint-Christau (Basses-Pyrénées) en France, Guber en Bosnie, Pelantongon à Java. Le remède antilèpreux, le plus usité en France, est l'huile de Chaulmoogra donnée soit en

capsules kératinisées (d'abord V gouttes matin et soir, puis graduellement, X, XX, L et C gouttes), soit, mieux, par voie hypodermique (jusqu'à 5 c. c. d'huile stérilisée par jour, pendant des semaines) ou rectale (lavements à base de lait). Ce médicament produit souvent des améliorations sensibles, malheureusement l'odeur en est répugnante, et il provoque fréquemment de la gastralgie ou de la diarrhée. Il est vrai que, bien faites, les injections, peu douloureuses, n'entraînent pas d'accidents, et peuvent être répétées longtemps. A l'huile de Chaulmoogra on peut substituer la *gynocardate de soude* (1 à 4 gr. par jour) cependant moins efficace. E. Vidal donnait le *baume de Gurjun* (de 2, 4 à 12 gr. par jour en 3 doses, avant les repas). Unna préconise l'*ichthyol* (1 gr. et plus par jour) sous forme de *sulfichthyolate d'ammonium*, le *pyrogallol* et l'*acide salicylique*. Raynaud a obtenu de bons effets locaux et généraux, des injections systématiques de *cacodylate de soude*.

III. *Traitement local.* — Les effets très incertains du traitement général doivent trouver un adjuvant dans le traitement local. Si on surprend la *macule initiale* de la lèpre, il faut l'exciser sans retard; mais cela est exceptionnel. Les régions découvertes, étant les plus exposées aux poussées de macules et de tubercules, peuvent en être préservées par l'usage préventif de *pâtes couvrantes à l'oxyde de zinc* (Hallepeau). Quand se déclare une poussée avec fièvre, l'emploi des topiques doit faire place à celui de la *quinine* ou du *salicylate de soude* à hautes doses. Au déclin des poussées maculeuses et tuberculeuses, le traitement local reprend ses droits, pour hâter la résolution des lésions cutanées. A ce but concourent : les *emplâtres* ou les *pommades à l'huile de Chaulmoogra*, au *baume de Gurjun* (irritant) et les *vernifs à la castéine* auxquels sont incorporés des agents réducteurs tels que les *acides chrysophanique*, *pyrogallique* ou *salicylique* (10 p. 100) destinés à provoquer l'*exfoliation de l'épiderme*, mais dont l'usage, toujours réservé, exige une surveillance médicale

constante (Jeanselme). Les pommades ou les pâtes à la *résorcine*, à l'*ichthyol* peuvent remplir le même but. Les *lépromes volumineux et circonscrits* sont plutôt justiciables des *caustiques* (*pâte de Vienne* injections de solutions phéniquées à 2 p. 100) ou du *galvano-cautère*; ce dernier surtout destiné aux *lésions des muqueuses* (nez, bouche, pharynx) que des lavages et de constants soins antiseptiques devront s'efforcer de prévenir.

IV. *Traitement de la lèpre anesthésique.* — Il vise surtout l'état général et les troubles nerveux. Le *cacodylate de soude*, l'*arrhénal*, l'huile camphrée sont de précieux toniques dans ces cas. Aux douleurs de la *névrite* on oppose le *salicylate de soude*, l'*aspirine* ou l'*antipyrine* à hautes doses. Le *massage*, l'*électrisation* retardent les *amyotrophies*. La *faradisation* des zones anesthésiques avec le *pinceau* peut y réveiller une sensibilité passagère. Les *mutilations* réclament un pansement antiseptique, de crainte des *infections secondaires*; de même, les *ulcères atoniques* seront protégés avec du *salol*, du *dermatol* ou de l'*iodoforme*. Les *taches pigmentaires* peuvent céder aux frictions de *savon vert*. En outre, la lèpre a fait l'objet de plusieurs tentatives *sérothérapeutiques* restées jusqu'ici infructueuses.

Leucémies. — Les *leucémies*, quelle qu'en soit la forme (*aiguë*, *chronique*, *lymphatique*, *myélogène*, etc.) ont été jadis soumises aux médications les plus diverses et même à des tentatives chirurgicales (*splénectomie*) suivies, du reste, de résultats déplorables. Longtemps, l'*arsenic* d'abord sous la forme de *liqueur de Fowler* (X à XX gouttes par voie buccale, rectale, ou (diluée) par voie hypodermique ou intra-ganglionnaire), puis sous celle de *cacodylate de soude* ou d'*arrhénal* (5 centigr.) surtout en piqûres, a été le seul remède donnant, chez ces malades, quelque amélioration portant du reste presque uniquement sur l'état général. Le *phosphore*, l'*iode* et les *iodures*, la *quinine* ne comptent à leur actif que des résultats douteux ou même des aggravations. L'*opothérapie splénique* ou *médullaire* (*rate*, *moelle osseuse*, ingé-

rées fraîches ou injectées à l'état d'extraits glycélinés) n'a pas fait ses preuves non plus que les *sérums leucolytiques* expérimentés chez les animaux par Metchnikoff, chez l'homme par Vaquez et Ribierre. Par contre, comme le cancer, la leucémie paraît être une des affections appelées tout spécialement à bénéficier de la *radiothérapie* qui compte déjà à cet égard nombre de succès. Suivant la forme clinique, les rayons X sont projetés soit *sur la rate* (en avant et en arrière), soit *sur les masses ganglionnaires* ou *sur les os plats du thorax*. Les séances, plus ou moins espacées (tous les 10 ou 20 jours, tous les 8 jours) durent de 15 à 20 minutes. L'*anticathode* est placée à 25 cm et on utilise les rayons n° 5 (radio-chromomètre de Benoist). Sous leur influence, la *fièvre*, les *sueurs*, l'*apathie*, l'*anorexie* se dissipent rapidement, le poids se relève, les *tumeurs spléniques* et *ganglionnaires* subissent une réduction qui, malheureusement, n'est souvent que transitoire, les *phénomènes de compression* (médiastin) s'amendent en proportion. Cette amélioration correspond à un retour de la formule hématologique vers la normale. Le *taux des leucocytes diminue* plus ou moins vite (souvent après une phase de multiplication consécutive aux premières séances) et dans des proportions considérables (jusqu'à 90 p. 100 en 1 mois), tandis que *augmente celui des hématies* ainsi que leur teneur en hémoglobine. L'accroissement initial de la leucémie porte toujours sur les polynucléaires (Aubertin et Beaujard), et la réduction, sur les formes morbides, spécialement dans la *leucémie myélogène*. Dès lors, la radiothérapie peut être considérée comme la médication spécifique des états leucémiques et pseudo-leucémiques (A. Bécclère). Toutefois les succès obtenus dans la leucémie chronique (surtout dans les formes récentes) ne s'observent pas dans les *leucémies aiguës* ou *rapides* (lymphatiques ou myéloïdes) contre lesquelles les tentatives radiothérapeutiques n'ont donné que des améliorations très éphémères (E. Beaujard). Il semble même qu'on ne soit en droit de deman-

der à la radiothérapie qu'un amendement plus ou moins durable de la leucémie et non la guérison. Elle rétablit momentanément le fonctionnement normal des organes lymphoïdes et ses bons effets ne peuvent persister qu'au prix d'un traitement longtemps, peut-être indéfiniment poursuivi, car elle ne semble pas atteindre la cause du trouble hémato-poïétique. En cas de leucémie myéloïde, on évitera les séances trop rapprochées (dangereuses). Dans les cas graves, malgré la réduction de la leucémie, de la rate et des ganglions, le taux des hématies et de l'hémoglobine continue à baisser et la température à croître (Renon et Tixier). Quoi qu'il en soit, le traitement local trouvera toujours un utile adjuvant dans les moyens hygiéniques (*repos physique et intellectuel, cures d'air, régime tonique*), les cures hydrominérales (à La Bourboule) et même la *médication cacodylique* (injections de 5 centigr. de cacodylate de soude, 10 jours par mois).

Leucoplasie buccale. — Voir GLOS-SITES. (Le traitement de la leucoplasie buccale est identique à celui de la leucoplasie linguale.)

Levico. — Bourgade d'Italie, dans une vallée du Trentin. Altitude 530 m. Eaux froides et polymétalliques, représentées par deux sources très nettement différenciées : 1° *eau forte* ou *source de la caverne du Vitriol*, fortement sulfatée-ferrique et arsenicale, exclusivement utilisée sous forme de bains (jamais constitués par l'eau minérale pure); 2° *eau faible* ou *source de l'Ocre*, acidulée, ferrugineuse, faiblement sulfatée-calci-que-magnésienne, arsenicale, utilisée sous forme de boisson. On emploie également, en applications topiques, les boues minérales de la source du Vitriol.

Principales indications. — Anémie, chlorose, dyspepsies atoniques (stomacales et intestinales), obstructions viscérales, convalescences longues et difficiles, cachexie paludéenne, pour ce qui concerne le traitement interne ou mixte; dermatoses rebelles aux eaux sulfurées, rhumatismes, paralysies, névralgies, affec-

tions du système vasculaire, pour ce qui concerne le traitement externe.

Levure de bière. — Voir BIÈRE (LEVURE DE).

Levures de raisin. — Voir FERMENTS DE RAISIN.

Leyden-Mœbius (Type). — Voir MYOPATHIES.

Leysin. — Une des stations de grande altitude (1430 m.) les plus fréquentées; dans le canton de Vaud (Suisse Française); exposée au midi et protégée des vents du Nord; domine la vallée du Rhône; est relié par un chemin de fer électrique à la station d'Aigle (ligne du Simplon). Plusieurs établissements de cure.

Lichen d'Islande. — *Cetraria islandica* (Lichens). — La plante contient : 1° de la *lichénine*, sorte de fécule formant de la gelée avec l'eau; 2° de l'*acide protocetrarique*, possédant des propriétés anti-émétiques.

Prop. et empl. thérap. — Très usité, comme aliment, en Islande. Vanté jadis contre la phthisie. Préconisé actuellement comme pectoral, anti-émétisant. Opposé encore à l'atonie gastrique (comme amer), aux diarrhées chroniques de l'enfance.

Formes pharmac., doses. — Infusion 10 p. 1000. Gelée 50 à 100 gr. Sirop 20 à 100 gr. Poudre 2 à 10 gr. Pâte, à volonté. Pastilles 5 à 20. Teinture XX gouttes avant les repas.

Lierre terrestre. — *Glechoma hederacea* (Labiées). — La plante fleurie est employée, comme béchique, en infusion (10 p. 1000) et en sirop (30 à 60 gr.). Fait partie des espèces dites vulnéraires.

Limon. — Voir CITRON.

Limonade chlorhydrique. — Se prépare avec 2 gr. d'acide officinal (à 34,4 p. 100 de HCl gazeux) pour 875 gr. d'eau et 125 gr. de sirop de sucre. Contre l'hypopepsie.

Limonade citrique. — Voir CITRIQUE (ACIDE) et CITRON.

Limonade phosphorique. — Remplace parfois très avantageusement les autres limonades à acides minéraux (chlorhydrique, sulfurique, nitrique). Même formule que la limonade chlorhy-

drique (Voir plus haut). Lui préférer la formule de Bardet :

Acide phosphorique officinal	28 gr.
Alcoolature d'orange	20 —
Sirop de sucre	250 —
Eau distillée	Q. S. pour 1 litre.

Un à deux verres par jour.

Limonade purgative (Codex). — Voici sa formule :

Carbonate de magnésie	48 gr.
Acide citrique	30 —
Eau	300 —
Sirop de sucre	100 —
Alcoolat de citron	4 —

La *Limonade Rogé*, produit spécialisé très usité, contient, par bouteille, 50 gr. de citrate de magnésie et 2 gr. 50 d'acide citrique libre.

Limonade sulfurique. — Même formule que la *limonade chlorhydrique* (v. c. m.). Usitée contre les hémorrhagies, comme hémostatique général.

Limonade tartrique. — La limonade tartrique du Codex est un mélange de 100 gr. de *sirop d'acide tartrique* (contenant 4 gr. pour 100 d'acide) et de 900 gr. d'eau (boisson rafraîchissante).

Limonade vineuse. — Voir CITRON.

Lin. — *Linum usitatissimum* (Linacées). — On utilise les graines, entières ou pulvérisées (farine de lin), et l'huile. Au contact de l'eau, les graines laissent transsuder une substance mucilagineuse; elles contiennent un glucoside, la *linamarine*, susceptible de se dédoubler, dans certaines conditions et sous l'influence de certaines diastases, en donnant du nitrile formique (acide cyanhydrique).

Prop. et empl. thérap. — *A l'intérieur*, laxatif doux (graines entières) ou émollient (infusion). *A l'extérieur*, topique émollissant. L'huile sert, en dermothérapie, à préparer des pâtes couvrantes.

Formes pharmac., doses. — *Usage int* : graines, 1 à 2 cuillerées à soupe par jour de graines entières et non de farine, pour éviter le dédoublement de la linamarine et la mise en liberté d'acide cyanhydrique (Voir CONSTIPATION). Infusion 10 à 20 p. 1000. — *Usage ext* : lave-

ment avec 20 à 40 gr. de graines. Cataplasme (v. c. m.) avec la farine de graines. Huile, comme véhicule de pâtes (avec des poudres inertes et de l'eau de chaux).

Liniments. — Topiques liquides, généralement à base d'huile, destinés à oindre le tégument ou à pratiquer, soit avec la main, soit avec un tampon de molleton ou de flanelle qui en est imbibé, des frictions sur telle ou telle région. Plusieurs formules de liniments sont inscrites au Codex (*liniment ammoniacal (simple ou camphré), liniment chloroformé, baume opodeldoch, huile de jusquiame composée, etc.*) qui peuvent servir d'excipients à d'autres préparations magistrales (par addition de tel ou tel principe actif, à condition qu'il soit soluble dans le corps gras formant la base du liniment, ou miscible à lui). Les liniments diffèrent des pommades par leur fluidité.

Lipothymie. — Voir SYNCOPÉ.

Liqueur ammoniacale anisée. — Voir AMMONIAQUE.

Liqueur de Boudin. — Voir ARSÉNIEUX (ACIDE).

Liqueur de Burow. — Topique astringent opposé à l'eczéma suintant avec prurit (on en imbibé des compresses appliquées sur les régions malades). En voici la formule :

Alun	5 gr.
Acétate de plomb	25 —
Eau	300 —

Liqueur de Fowler. — Voir ARSÉNITE DE POTASSE.

Liqueur de Gowland. — Mixture antiprurigineuse (pour lotions) dont voici la formule :

Bichlorure de mercure	} aā 4 gr.
Chlorhydrate d'ammoniaque	
Alcool à 90°	} aā 15 gr.
Eau distillée de laurier-cerise	
Émulsion d'amandes amères	500 gr.

Liqueur d'Hoffmann. — Voir ÉTHER SULFURIQUE.

Liqueur de Labarraque. — Voir SOUDE (HYPOCHLORITE DE).

Liqueur de Laville. — Voir LAVILLE.

Liqueur de Pearson. — Voir ARSÉNIATE DE SOUDE.

Liqueur de Van Swieten. — Voir MERCURE (BICHLORURE DE).

Liquidambar orientalis. — Voir STYRAX.

Liserons. — Le liseron des haies, *Convolvulus sepium* et la soldanelle, *Convolvulus soldanella* (Convolvulacées) contiennent un latex doué de propriétés drastiques, à la manière du jalap et de la scammonée (mais d'action moins irritante).

Formes pharmac., doses. — Suc laiteux 1 gr. Résine 75 centigr. à 1 gr. Teinture 5 à 20 gr. (comme succédané de l'eau-de-vie allemande).

Émulsions purgatives :

a) Suc épaissi de grand liseron	1 gr.
Sucré pulvérisé	} āā 40 —
Miel blanc	
Lait bouilli	110 —
Eau distillée de laurier-cerise	5 —

En une fois, le matin, à jeun.

b) Résine de soldanelle	80 centigr.
Sucré blanc pulvérisé	} āā 6 gr.
Gomme arabique pulv.	
Eau dist. de fleurs d'oranger	2 —
Sirop de coings	20 —
Eau distillée	80 —

En une fois, le matin, à jeun.

Pilules hydragogues :

a) Résine de liseron ou de soldanelle	25 centigr.
Extrait mou de quinquina	15 —

Pour une pilule; 1 à 3 le soir.

b) Suc épaissi de liseron ou de soldanelle	} āā 4 gr.
Poudre de racine de soldanelle	
Poudre de digitale	
Sirop simple	

Pour 20 pilules; 1 à 4 le soir.

Litharge. — Voir PLOMB (PROTOXYDE DE).

Lithiase biliaire. — Voir COLIQUÉ HÉPATIQUE (PROPHYLAXIE).

Lithiase bronchique. — Cette affection, rare, simulant parfois la phthisie pulmonaire, comporte un traitement purement symptomatique. Il sera dirigé contre les accidents susceptibles d'accompagner l'expulsion des pierres du poumon : *coliques pulmonaires* (*codéine, dionine, morphine*), ou *hémoptysies* (v. c. m.), et, contre les *infections secondaires* soit *aiguës* (*fièvre, broncho-pneumonie*), soit *chroniques* (phthisie calculeuse) que peut occasionner leur présence dans l'organe (*antithermiques, antiseptiques des bronches, réclusion, aération, médication tonique*).

Lithiase intestinale. — Toujours associée à la *constipation*, à l'*entérocolite muco-membraneuse* et parfois à la *diathèse goutteuse* (Dieulafoy), la *gravelle intestinale* est justiciable des divers agents thérapeutiques appropriés à ces facteurs étiologiques (Voir ENTÉROCOLITE, GOUTTE).

Lithiase rénale. — Il faut distinguer les *gravelles acides* (calculs uriques ou oxaliques) et les *gravelles alcalines* (calculs phosphatiques). Les gravelles urique et oxalique sont souvent associées; la gravelle oxalique pure crée quelques indications spéciales. La gravelle alcaline est presque toujours secondaire à une infection des voies urinaires.

I. Hygiène des graveleux. — Appartenant à la *série dite arthritique*, la *gravelle acide* est justiciable des moyens hygiéniques opposés à cet état constitutionnel : *exercice régulier en plein air*, mais excluant la fatigue et la transpiration; *gymnastique suédoise, massage frictions sèches* au gant de crin, *hydrothérapie chaude, régime frugal*. A part quelques variantes notées plus loin, la même alimentation convient aux uricémiques et aux oxaluriques : petite ration de *viande* (1/3); le reste consistant en : *laitage, légumes verts, légumes en purée, salades* assaisonnées au jus de citron, *fruits frais* à discrétion (2/3); abstention de *gibier noir* ou *faisané, de charcuterie, de salaisons, d'aliments riches en nucléine* tels que *foie, cervelle, ris de veau* (Klempereur), de *poisson de mer, de crus-*

tacés, de mets épicés, de champignons, de foie gras, de truffes, de fromages faits; suppression ou usage très réservé du *café, du thé, du cacao* et du *chocolat*. La boisson de choix est l'*eau pure*, dans laquelle pourra être toléré un peu de *vin blanc* du Rhin ou de la Moselle ou de *Bordeaux vieux*. La *bière, les vins liquoreux* (Madère, Malaga, Porto), les *vins mousseux, les eaux gazeuses, les liqueurs* sont à interdire. En cas de *gravelle oxalique* les aliments riches en acide oxalique tels que : *oseille, rhubarbe, haricots verts, épinards, asperges, groseilles, fruits verts, figues sèches*; le *thé, le chocolat, le cacao, le café* sont particulièrement proscrits. Il est inutile d'interdire la *tomate* dont la teneur en acide oxalique est insignifiante (5 milligr. par kilogramme). Chez certains oxaluriques, la *dyspepsie* ou la *neurasthénie* réclament des prescriptions spéciales (*massage, douches tièdes, cures d'altitude*). Dans toute gravelle acide, il importe d'entretenir la diurèse par des boissons abondantes (4 à 5 verres en dehors des repas), d'éviter les purgatifs et la transpiration qui réduisent le volume des urines.

II. Traitement médicamenteux. — Les gravelles acides sont surtout justiciables des *alcalins* qui agissent à la fois comme modificateurs de la nutrition et comme dissolvants des éléments constituant les calculs. Les sels d'un emploi usuel chez ces malades sont : le *bicarbonate de soude* (2 à 4 gr. entre les repas), le *benzoate de soude* (1 à 2 gr.), le *benzoate de lithine* (1 gr. par jour). A la *lithiase urique* conviennent de préférence les agents dont le pouvoir dissolvant s'exerce spécialement sur l'acide urique; tels sont : la *pipérazine* (20 à 30 centigr. par jour), le *lycéol* (mêmes doses), le *sidonal* (15 à 30 centigr.), l'*acide thyminique* (75 centigr. aux repas), l'*urotropine* et l'*uricéline*. Ils sont absorbés en solution, entre les repas, dans de l'eau ou une tisane diurétique (infusion de *fleurs de fève* ou de *stigmates de maïs*).

III. Traitement hydrominéral. — A part quelques contre-indications, les cures minérales sont très salutaires aux

graveleux. En général, sauf indications spéciales (dyspepsie, pléthore, troubles hépatiques), *Vichy* et *Vals* alcalinisent trop les urines pour être à conseiller. Doivent faire interdire toute cure thermique : la *lithiase vésicale, l'hématurie, l'irritabilité* ou la *paresse vésicale, la sclérose rénale* ou l'*hydronephrose*. Aux *gravelles acides* conviennent par excellence soit les *eaux de lavage* peu minéralisées, *Contrexéville, Vittel, Evian*; soit les *eaux lithinées* ou bicarbonatées-sodiques faibles comme *Martigny* (Vosges) ou *Wildungen* (Allemagne). Encore quelques distinctions s'imposent-elles : en cas de *reins irritables* avec *petites hématuries, Evian* et *Amphion* doivent être préférés à *Contrexéville* et *Martigny* (A. Robin); le *catarrhe rénal* avec légère *pyélite* est justiciable de *Vittel, Evian* ou *Wildungen*; des traces d'albumine ne contre-indiquent pas *Martigny* ou *Contrexéville*. En tout cas la tolérance pour les eaux minérales peut être tâchée à domicile. La cure ne doit éveiller aucun malaise gastrique; les 6 verres absorbés doivent être à peu près éliminés dans les 2 heures qui suivent le dernier, sous forme d'une urine aqueuse mais déposant de nombreux cristaux rougeâtres d'acide urique; ils déterminent de plus, chaque matin, entre le dernier verre et le déjeuner 2 à 3 selles diarrhéiques fétides (A. Robin); pendant la cure, le malade se promène une demi-heure après chaque prise d'eau et ne se met à table que 2 heures après le dernier verre; il ne boit aux repas que de l'eau minérale et ne doit manger ni crudités, ni acides.

III. Lithiase oxalique. — On a vu que la lithiase oxalique réclame à peu près la même hygiène que la lithiase urique. Ici encore, les *boissons abondantes* entre les repas, le *massage, le repos, l'hydrothérapie tiède* trouvent leur emploi, mais les alcalins sont inefficaces. Les *eaux de lavage* ont quelque utilité, à condition d'éviter les hautes doses qui exposeraient aux coliques hépatiques ou aux hématuries; il faut pourtant leur préférer *Royat, Pougues, et Bagnères-de-Bigorre*.

IV. Gravelle alcaline. — Si elle com-

plique la *lithiase urique*, il faut renoncer aux alcalins et au régime herbacé; si elle traduit une *phosphaturie d'origine neurasthénique*, on lui opposera les *glycérophosphates*. Bien plus souvent, la gravelle alcaline complique des *infections urinaires* qui réclament soit une intervention chirurgicale appropriée, soit l'usage des *balsamiques* ou des antiseptiques des voies urinaires, tels que le *salol*, le *salicylate de soude*, le *biborate de soude*, l'*urotropine* ou le *benzoate de soude*. En tout cas, la lithiase alcaline, qui ne contre-indique pas *Contrexéville* (bicarbonatée-calcique) doit faire proscrire absolument les *eaux bicarbonatées sodiques fortes*. La logique indique en outre de restreindre l'alimentation végétale et d'administrer des *acides* (*phosphate acide de soude*; *acides nitrique, citrique, phosphorique, chlorhydrique*) dont l'efficacité reste pourtant douteuse.

Le traitement des complications de la *lithiase rénale* est exposé aux articles ANURIE, COLIQUE NÉPHRÉTIQUE et PYÉLONÉPHRITE.

Lithine. — *Caract. phys. et chim.* — Oxyde de lithium, cristaux blancs, de saveur caustique. On n'utilise que les sels (benzoate, carbonate, etc., voir plus loin).

Effets physiol. et tox. — Le lithium se comporte, au point de vue toxique, de façon très analogue au potassium; à doses massives (par voie intra-veineuse), il tue par asphyxie primitive, puis paralyse du cœur, arrêté en diastole, après une phase de bradycardie; son action s'exerce non directement sur le myocarde, mais sur les noyaux d'origine du pneumogastrique; elle se traduit encore par des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Chez l'homme, l'intolérance se manifeste aussi par des troubles gastriques.

Prop. thérap., indicat. — Le lithium est un vrai médicament d'épargne, diminuant la destruction des tissus; en outre, à titre de dissolvant de l'acide urique, il est supérieur à tous les autres alcalins. Ses sels sont utilisés pour dissoudre les concrétions tophacées de la goutte et les calculs de la gravelle

urique. Leur indication à l'égard du rhumatisme déformant est beaucoup plus discutable.

Lithine (Benzoate de). — *Caract. phys. et chim.* — Aiguilles blanches, de saveur douce, d'odeur agréable, solubles dans 3,5 p. d'eau froide et 10 p. d'alcool à 90° (altérable à la lumière).

Prop. thérap., indicat. — Très bon dissolvant de l'acide urique, opposé à la goutte, à l'uricémie et, encore plus, à la lithiase urique.

Formes pharmac., doses. — 25 centigr. à 2 gr. en solution, cachets ou pilules. *Enfants*, 2 centigr. par année.

Potion (uricémie) :

Benzoate de lithine . . .	5 gr.
— de soude	40 —
Borate de soude	5 —
Sirop d'écorces d'oranges amères	100 —
Hydrolat de menthe	āā 120 —
Eau distillée	āā 120 —

3 à 6 cuillerées à soupe par jour.

Pilules :

Benzoate de lithine	2 gr.
Extrait mou de quinquina	1 gr. 50

pour 20 pilules; 6 à 10 par jour.

Cachets composés :

Benzoate de lithine	15 centigr.
Aspirine	25 —
Magnésie calcinée	10 —

pour un cachet; 4 à 10 par jour.

Lithine (Carbonate de). — *Caract. phys. et chim.* — Poudre blanche, cristallisée, inodore, de saveur alcaline, soluble dans 100 p. d'eau simple et 20 p. d'eau gazeuse.

Effets physiol. et tox. — Ceux de la lithine (v. c. m.). Les hautes doses (1 à 2 gr.) peuvent provoquer de l'intolérance gastrique. Son usage prolongé pourrait produire de l'anémie.

Prop. thérap., indicat. — Le plus usité des sels de lithine contre la diathèse urique, comme dissolvant de l'acide urique et des urates (depuis les expériences de Garrod sur les os et les cartilages incrustés d'urate de soude). Préconisé par Bouchard pour réduire les

tophus. Lecorché ne le trouvait pas supérieur aux autres alcalins. En tout cas, la lithine n'a nulle action sur l'attaque de goutte aiguë.

Formes pharmac., doses. — 20 à 70 centigr. par jour, en solution dans de l'eau gazeuse; en cachets, pilules ou granulé effervescent. — *Usage ext.* : en solution pour pansements sur les tophus.

Cachets composés (diathèse urique) :

Carbonate de lithine	15 centigr.
Pyramidon	10 —
Poudre de colchique	5 —

pour un cachet; 2 à 6 par jour.

Pilules :

Carbonate de lithine	2 gr.
Salicylate de soude	3 —
Extrait mou de quinquina	2 gr. 50

pour 20 pilules; 6 à 10 par jour.

Paquets effervescents :

Carbonate de lithine	1 gr.
Bicarbonat de soude	5 —
Acide citrique	4 —

pour 10 paquets; 2 à 6 par jour dans un verre d'eau.

Solution (*usage ext.*). Dyce-Duckworth :

Bicarb. de potasse	} āā 25 centigr.
Carbon. de lithine	
Iodure de lithium	
Eau	30 gr.

pour imbiber des compresses à appliquer sur les tophus.

Lithine (Salicylate de). — *Caract. phys. et chim.* — Aiguilles soyeuses, incolores, inodores, de saveur sucrée et piquante, solubles dans l'eau et l'alcool (6 gr. = 1 gr. de lithine).

Prop. thérap., indicat. — Indiqué contre la goutte subaiguë et le rhumatisme vague des uricémiques.

Formes pharmac., doses. — 50 centigr. à 2 gr. en cachets, ou solution; l'association avec le benzoate de soude est très recommandable.

Cachets :

Salicylate de lithine	20 centigr.
Benzoate de soude	30 —

pour un cachet, à prendre avec un verre d'eau de Vichy, de Vals, de Vittel ou de Contrexéville.

Lithium (Iodure de). — *Caract. phys. et chim.* — Sel déliquescent, blanc, très soluble dans l'eau et l'alcool.

Prop. thérap., indicat. — Utilisé contre le rhumatisme chronique par Teissier et Roques.

Formes pharmac., doses. — 40 à 60 centigr. en solution.

Little (Maladie de). — Dans les rares cas où le syndrome de Little ressortit à l'hérédosyphilis, la *médication spécifique* peut amener de notables améliorations. Autrement le traitement, purement *symptomatique*, vise surtout la *contracture*, les *rétractions tendineuses* et l'*arriération intellectuelle*. L'examen sous le chloroforme permet de préciser la part des contractures et des rétractions. Aux premières on oppose un *massage prudent* (*effleurage*), la *mobilisation passive*, les *mouvements actifs*, l'*hydrothérapie tiède*, la *suspension*, la *galvanisation spinale* (courants faibles) et les *bromures* dont l'effet est fugace; aux secondes remédient les *ténotomies multiples* suivies d'immobilisation, en bonne attitude, dans des *appareils plâtrés* et du port d'*appareils orthopédiques*. L'*arriération intellectuelle* qui du reste s'atténue souvent avec les progrès de la motilité, est justiciable des *procédés médico-pédagogiques* (Voir IDIOTIE).

Lobélie. — *Lobelia inflata* (Campanulacées). *Prop. thérap., indicat.* — La plante entière (de saveur âcre et brûlante) est employée surtout contre l'asthme et la coqueluche, à titre d'expectorant et d'antidyspnéique.

Formes pharmac., doses. — Poudre 5 à 25 centigr. en cachets. *Enfants* 2 à 5 centigr. par année. Teinture (au 1/5) 1 à 4 gr. en potion, souvent associée à l'iodure de potassium. *Enfants* 20 centigr. (X gouttes) par année jusqu'à 10 ans; 2 gr. après 10 ans.

Potion anti-asthmatique (Dujardin-Beaumetz).

Iodure de potassium	} āā — 40 gr.
Teinture de lobélie	
Eau	150 —

2 à 3 cuillerées à soupe.

Potion composée :

Teinture de lobélie	4 gr.
Teinture de belladone	} āā 30 centigr.
Teinture de racines d'aconit	
Décocté de polygala	90 gr.
Sirope d'érysimum	80 —

Cuillerée à soupe toutes les heures ou toutes les deux heures; surveiller (coqueluche, enfants à partir de 3 ans).

Lobéline. — *Caract. phys. et chim.* — Liquide sirupeux, volatil, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, extrait de la *Lobelia inflata*.

Prop. therap., indicat. — Propriétés émétisantes. Substance mal définie, dangereuse; à ne pas prescrire.

Loèche. — Une des stations thermales les plus importantes de la Suisse, dans le canton du Valais, au pied des rochers de la Gemmi, au fond d'une étroite vallée entourée de tous côtés, sauf vers le Sud, par de hautes montagnes. Altitude 1415 m. Eaux thermales et hyperthermales (29°-50°), sulfatées-calciques moyennes, azotées, carboniques faibles. Utilisées principalement sous forme de bains (baignoire, piscine), de douches, d'injections, de lotions, mais aussi de boisson. Excitantes, diurétiques et diaphorétiques, déterminant une stimulation marquée de tout l'organisme.

Principales indications. — Dermatoses récentes ou anciennes (surtout dermatoses humides auxquelles il est, précisément, plus difficile d'appliquer la médication hydrominérale sulfureuse), affections rhumatismales, scrofule, engorgements congestifs ou d'origine paludéenne. La cure de Loèche est remarquable par la durée très prolongée des bains (5 à 12 heures).

Lombaire (Ponction). — Préconisée

par Quincke, la *ponction lombaire* est une opération simple répondant maintenant à nombre d'indications diagnostiques et thérapeutiques. On la pratique à l'aide d'un *trocart fin* ou d'une *aiguille en platine iridiée* (longue de 6 à 8 cm, large de 1 mm.), de la façon suivante: le sujet couché sur le côté, les cuisses fléchies sur l'abdomen, bombe le dos autant que possible; le lieu d'élection est dans les II^e, III^e, IV^e ou V^e espaces *interlombaires lombaires*, spécialement dans le IV^e, le plus aisément repérable, surplombé qu'il est par la 4^e apophyse épineuse lombaire située exactement sur une horizontale tangente aux 2 crêtes iliaques; cette région, ainsi que les instruments et les mains de l'opérateur doivent être naturellement rigoureusement aseptisées; on peut ponctionner le IV^e espace sur la ligne médiane ou sur le côté; plus aisée chez l'enfant, la *ponction médiane* est faite horizontalement, à l'union du 1/3 supérieur et des 2/3 inférieurs de l'espace séparant les deux apophyses épineuses; la *ponction latérale* s'opère à 1 cm de la ligne médiane, à égale distance des 2 apophyses, avec l'aiguille inclinée un peu obliquement en haut; l'ayant enfoncée franchement de 3 ou 4 cm, on avance avec précaution dès qu'on sent avoir pénétré dans une cavité. Le liquide ne tarde pas à couler spontanément. La *ponction blanche*, si elle se produit, peut tenir soit à une *fausse route* (reponctionner), soit à l'*obturation de l'aiguille* (y passer le mandrin). Le sang venu des tissus entourant le rachis ne teinte que les premières gouttes de liquide; celui venu de l'*espace sous-arachnoïdien* colore tout le liquide. Chez l'adulte, on peut, sans danger, extraire 10, 15 ou 20 c. c. (moyenne 10). Les *accidents consécutifs* (céphalée, nausées) sont prévenus par le repos horizontal, tête basse, après la ponction.

Nombreuses sont maintenant les *indications* de la ponction lombaire. Elle semble amender tous les accidents liés à l'*hypertension du liquide céphalo-rachidien*. On l'oppose, avec des résultats variables: aux *méningites cérébro-spinale*,

tuberculeuse ou *syphilitique*, aux *hémorrhagies méningées*, aux *céphalées des tumeurs cérébrales*, de la *syphilis* ou de l'*urémie*, au *vertige auriculaire*, à l'*hydrocéphalie*, aux *crises de douleurs fulgurantes* et aux *crises gastriques des tabétiques*, à l'*incontinence nocturne d'urine*, à la *sciatique*, à la *chorée grave*, etc.

Longue vie (Élixir de). — Voir ÉLIXIR.

Loochs. — Potions préparées avec une émulsion (à base d'amandes généralement) et rendues plus denses à l'aide d'un mucilage. On les choisit, d'habitude, pour servir de véhicule soit à des poudres, soit à des liquides insolubles dans l'eau et l'alcool. Leur préparation est longue et minutieuse. On distingue le *looch blanc* (Voir AMANDES), le *looch jaune* et le *looch huileux*.

Looch jaune :

Jaune d'œuf	N° 4
Huile d'amandes douces	30 gr.
Eau distillée de fleurs d'orange	40 —
Sirope de guimauve ou de capillaire	30 —
Eau commune	100 —

Looch huileux :

Huile d'amandes douces	15 gr.
Gomme arabique pulvérisée	15 —
Sirope de gomme	30 —
Eau distillée de fleurs d'orange	45 —
Eau commune	100 —

Lotions. — On appelle *lotions* des topiques liquides ayant pour véhicule soit l'eau, soit l'alcool, soit le mélange de l'une et de l'autre, et destinés seulement à être versés sur les surfaces malades ou appliquées avec une éponge ou un linge. Elles diffèrent des liniments par leur fluidité plus grande et l'absence d'excipient gras.

Lotion excitante de l'hôpital Saint-Louis. — Topique destiné à favoriser la repousse des cheveux dans la pelade :

Alcool camphré	125 gr.
Essence de térébenthine	25 —
Ammoniaque liquide	5 —

très irritante, contre-indiquée en cas d'inflammation du cuir chevelu.

Lotion de Goulard. — Voir ACÉTATE DE PLOMB.

Lotions froides. — Voir HYDROTHÉRAPIE.

Lucas Championnière (Poudre de). — Voir IODOFORME.

Luchon. — Chef-lieu de canton de la Haute-Garonne, arrondissement de Saint-Gaudens, la petite ville de Bagnères-de-Luchon est située au débouché du val de Labroust au fond de la vallée de la Pique. Altitude 630 m. Eaux thermales et hyperthermales (17°-68°), sulfurées-sodiques-sulfhydriques-hypo-sulfitées, alcalines. Déposent une substance limoneuse (*barégine*) riche en soufre et en matière organique. Les sources froides sont oligométalliques ou ferrugineuses. Utilisées surtout sous forme de bains (baignoire et piscine), bains d'étuve et de vapeur, douches de toute espèce, inhalations, humage, et aussi sous forme de boisson. Représente, par la variété de constitution et de température de ses sources, toutes les applications de la médication sulfureuse des autres stations des Pyrénées.

Principales indications. — Herpétisme, lymphatisme, scrofule, affections rhumatismales, affections catarrhales des voies respiratoires (à condition qu'elles ne coïncident pas avec des tubercules), syphilis. Contre-indiquées, comme toutes les eaux sulfureuses, dans les maladies organiques du cœur et des gros vaisseaux, les affections aiguës, la goutte, les affections cancéreuses, la tuberculose, chez les sujets irritables, pléthoriques ou prédisposés aux congestions et aux hémorrhagies.

Lugol (Solution de). — Voir IODE.

Lumbago. — Les auteurs font du *lumbago* un rhumatisme soit des masses musculaires sacro-lombaires, soit des articulations vertébrales (A. Robin et Londe). On lui oppose des moyens externes et internes. Les *ventouses sca-*

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA